

BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Lundi 6 décembre 2021 – 14H00 au Te61
6 rue de Gâtel 61250 Valframbert

COMPTE-RENDU ET PRISES DE DÉCISIONS

Nombre de membres : 20, nombres de présents : 14, nombre d'absents : 6, nombre de pouvoirs : 4

L'an deux-mille vingt et un, le six décembre à quatorze heures, le bureau syndical, légalement convoqué le deux décembre deux-mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Nicolas BOUCHÉ, Frédéric HARDY, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN et Benoît RAULT.

Pouvoirs : Nicolas BOUCHÉ a donné pouvoir à Philippe AUVRAY,
Frédéric HARDY a donné pouvoir à Philippe CHALLIER,
Henri LEROUX a donné pouvoir à Daniel BIGEON,
Jean-Louis MARIE a donné pouvoir à Michel BELLENGER,
Jean-Pierre MARTIN a donné pouvoir à Amale EL KHALEDI,
Benoît RAULT a donné pouvoir à Michel BELLENGER.

Présents hors bureau syndical (équipe) : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique, Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable pôle administratif et Cyril WINTENBERGER, responsable transition énergétique.

Secrétaire de séance : Valérie CHESNEL

Compte-rendu rédigé par Lucile CHERON

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs. Madame Valérie CHESNEL est désignée comme secrétaire de séance. Le Président énonce l'ordre du jour comme suit :

- 1) Attribution du marché expert-comptable (SEML) (vote)
- 2) Prix station GNV (vote)
- 3) Adhésion d'un nouvel utilisateur pour la station GNV
- 4) Débat d'orientation budgétaire
- 5) Décision modificative n° 1 budget annexe bornes de recharge
- 6) Fibre optique
- 7) Tarification CEP
- 8) Mise à jour du RIFSEEP
- 9) Proposition d'un nouveau logo service « 61mobility »
- 10) Préparation du guide des aides 2022

- 11) Affaires et questions diverses
- Point dossier SEM Ener61
 - Cartes de vœux 2022

Présentation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21/12/2021

1 - Attribution du marché expert-comptable (SEML) (vote)

Monsieur le Président explique qu'à la suite de la création de la SEML Ener61, il est obligatoire de faire appel à un expert-comptable pour sa gestion financière. Un marché de consultation pour l'attribution d'un accord-cadre a été lancé. Il sera confié à un membre de l'Ordre des Experts-Comptables, portant sur une mission d'assistance d'expertise-comptable pour répondre aux obligations légales et contractuelles, en matière de gestion comptable et de fiscalité courante.

La mission consiste à établir les comptes de la société et les documents de synthèse dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur.

Trois cabinets ont retiré le dossier de consultations :

- FITECO (Valframbert)
- COGÉDIAC (Caen)
- IN EXTENSO (Alençon)

Monsieur le Président donne la parole à Christine THUILLIEZ pour présenter l'analyse des deux dossiers reçus : FITECO et COGÉDIAC.

	FITECO		COGEDIAC	
	Note prix	Note prestation	Note prix	Note prestation
Total global	9 848,80 €	83	10 175,00 €	74
Note prix	40		31,72	
Note technique	49,80		44,40	
Total	89,80		76,12	
Classement	1		2	

Il est proposé de retenir FITECO, arrivé premier au classement, après analyse des offres.

Le Bureau, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer le présent marché avec le cabinet FITECO.

2 – Prix station GNV (vote)

Monsieur le Président rappelle qu'il est prévu par convention que le tarif d'avitaillement à la station GNV (Gaz Naturel Véhicule) soit réévalué chaque année. Monsieur le Président donne la parole à Cédric THOMAS pour présenter le bilan de l'année 2021.

Le bilan 2021 montre :

- une augmentation de 90 % des consommations par rapport à 2020,
- une augmentation des consommations des principaux utilisateurs combinée à l'arrivée de deux nouveaux utilisateurs importants (SCI La Plaine OS et Alençon),
- 92 % des avitaillements se font entre 7h et 18h,
- 17 véhicules ont réalisé des avitaillements et 86 % des avitaillements ont été réalisés pour 7 véhicules (Te61, SCI, IVECO et Alençon),
- une durée moyenne d'avitaillement de 3 minutes,

- une augmentation des recettes de 71 % en 2021,

Le bilan prévisible pour 2021 serait un déficit de 1 400 € HT, soit 11 % des recettes. Le prix de revient est de 1,24 € HT / kg.

Le prix de 1,10 € / kg permet de couvrir :

- Les dépenses de consommation de gaz naturel,
- Les dépenses d'entretiens préventifs (3 200 € HT),
- Les dépenses curatives (pour près de 1 300 € HT).

Après échanges autour du prix de 1,10 € / kg, les membres du bureau syndical, décident de reconduire le tarif de 1,10 € HT le kg consommé, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Une réévaluation sera proposée pour l'année 2023.

3 – Adhésion d'un nouvel utilisateur pour la station GNV

Monsieur le Président explique qu'à la suite d'une directive de la région pour mettre en place des véhicules de transport au GNV ou Hydrogène, l'EPIC Normand de Transports Publics Routiers souhaite mettre en place un essai de bus de transport scolaire au GNV sur 1 ou 2 ans, sur la communauté urbaine d'Alençon.

Il s'agira d'un véhicule en location longue durée (1 ou 2 ans) MOBI GNV de INCAR avec moteur IVECO ayant pour besoin deux pleins par semaine à raison de 70 kg par plein.

Pour rappel, la station dispose de 160 Kg, donc 1 plein monopoliserait 43% du stockage.

Le bureau accepte d'accueillir ce nouvel utilisateur, en proposant de mettre en place des créneaux horaires d'avitaillement afin de ne pas générer de difficultés de rechargement pour les autres utilisateurs.

4 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Monsieur le Président rappelle que, comme chaque année, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements du PPI envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette seront présentés à l'assemblée délibérante. Il donne la parole à Isabelle THIERRY pour présenter le DOB 2022, présent en annexe.

Les membres du bureau acceptent de présenter le rapport actualisé le 21 décembre, aux membres du comité syndical.

5 – Décision modificative n°1 – budget annexe bornes de recharge

Monsieur le Président informe les membres du bureau syndical qu'il convient de modifier le budget annexe bornes de recharge 2021 afin d'augmenter les crédits en fonctionnement pour le paiement des factures d'électricité de fin d'année, en augmentation de plus de 50 %.

Il donne la parole à Isabelle THIERRY pour présenter la délibération qui sera soumis aux votes en assemblée générale.

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 011	
60612 – Energie	+ 15 200 €
Recettes de fonctionnement	
Chapitre 70	
7088 – Abonnements et ventes	+ 15 200 €

Il est précisé que les recettes 2021 de la régie sont en augmentation d'environ 50 % (31 500 € au 30/11/2021)

6 – Fibre optique

Monsieur le Président explique que le forfait internet du Te61 montre actuellement ses limites. Il donne la parole à Dody LUMINGU, administrateur informatique, afin qu'il présente un dossier fibre pour améliorer les performances informatiques à la maison de l'énergie.

L'accès à internet par fibre mutualisée du type FTTH ne garantit pas une bonne vitesse de connexion régulière. Le FTTH étant une technologie basée sur une fibre optique partagée entre des particuliers et des entreprises d'un même secteur géographique, il provoque des fluctuations de débits chez les usagers. Déployer une fibre dédiée du type FTTO serait la solution afin d'améliorer les performances dans les services, les raisons suivantes sont à prendre en compte :

- Pas de point de mutualisation,
- Une vitesse symétrique garantie, plus rapide et stable,
- Un raccordement direct chez l'opérateur de télécom,
- Des équipements dédiés et sécurisés,
- Une possibilité d'hébergement des serveurs,
- Mise en œuvre d'un plan de reprise d'activités.

	FTTE (Orange)	FTTO (AZNetworks)
Coût	770 € / mois 0 € / installation	485 € / mois 2 400 € / installation
Vitesse de connexion	200 Mbits/s	200 Mbits/s

Il est précisé que la localisation géographique du Te61 qui est situé à environ 2,1 km du datacenter d'AZNetwork est une opportunité qui permet de :

- Construire un accès internet par fibre dédiée,
- Déployer une 2^{ème} fibre optique pour étendre en sécurité notre réseau local.

Cette opération est une évolution technologique qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du réseau informatique du Te61. Elle contribue à sécuriser les activités sur le long terme.

Les membres du bureau décident de présenter l'offre de l'entreprise d'AZNetwork en réunion d'assemblée générale.

7 – Tarification « Conseil en Énergie Partagée »

Au vu de la révision du guide des aides 2022, ainsi que la signature d'une nouvelle convention CEP avec l'ADEME, le Président donne la parole à Cyril WINTENBERGER concernant la tarification du service CEP.

La nouvelle convention avec l'ADEME participera au financement d'un poste (24 000 € / an) ainsi qu'au financement de la communication et frais annexes. Selon la charte CEP de l'ADEME, l'ensemble du patrimoine doit être intégré à la mission.

Aujourd'hui, la tarification incite à pratiquer la mission par bâtiment. Après comparaison avec les syndicats de la région, le bureau décide de conserver le tarif de 500 € par bâtiment. Une réévaluation pourra être envisagée en cours d'année.

8 – Mise à jour du RIFSEEP

Monsieur le Président explique qu'antérieurement, et afin de permettre aux ingénieurs et techniciens de pouvoir bénéficier du RIFSEEP, des corps de référence provisoires avaient été instaurés. Deux arrêtés du 5 novembre 2021 qui étendent définitivement le RIFSEEP à ces deux cadres d'emplois sont parus au Journal Officiel du 10 novembre 2021.

Il convient de mettre à jour la délibération instaurant le RIFSEEP afin de remplacer les références des arrêtés provisoires instaurés par le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 par ces 2 arrêtés définitifs.

Monsieur le Président propose une mise à jour (en jaune) de la délibération selon le modèle suivant :

Cadre d'emplois	Groupe de fonction	Définition des fonctions de chaque groupe	IFSE Montant annuel maximum de la collectivité (non logés)	CIA Montant annuel maximum de la collectivité
INGÉNIEURS	G1	Responsabilité d'une direction ou d'un service- Fonctions de coordination ou de pilotage	46 920	8 280
	G2	Encadrement de proximité	40 290	7 110
	G3	Qualification ou une expertise particulière	36 000	6 350
	G4	Gestionnaire de dossiers complexes nécessitant une expertise et une instruction	31 450	5 550
TECHNICIENS	G1	Responsable de service, ...	19 660	2 680
	G2	Agent responsable de service, fonction de coordination ou de pilotage...	18 580	13 005
	G3	Poste d'instruction	17 500	2 385
AGENT DE MAITRISE	G1	Secrétaire, responsable de service, sujétions, qualifications particulières ...	11 340	1 260
	G2	Agent d'accueil, agent de saisie...	10 800	1 200

Les membres du bureau acceptent de proposer cette mise à jour en assemblée générale.

9 – Proposition d'un nouveau logo service « 61mobility »

Monsieur le Président présente le logo actuel du service « 61mobility » créé à l'époque sans plan de communication défini pour le réseau de bornes de recharge. Il donne la parole à Julie BOISGONTIER pour présenter ce nouveau logo.

Cette modernisation a pour objectifs de :

- Donner une cohérence et une image plus lisible au service,
- Profiter de la mise en place du nouveau système de tarification pour repenser la communication dans sa globalité,
- Définir un positionnement clair pour les utilisateurs : « 61mobility, le réseau de bornes de recharge du Territoire d'Énergie Orne »



Aujourd'hui



Nouveau logo

Madame Amale EL KHALEDI, vice-présidente, rappelle que la voiture bleue du logo actuel est présente sur les panneaux officiels des bornes de recharges nationales. Elle propose donc que celle-ci soit reproduite à l'identique afin d'uniformiser le logo de 61mobility au logo « standard ». Une nouvelle proposition sera faite à l'assemblée générale.

10 – Préparation du guide des aides 2022

Monsieur le Président rappelle qu'un projet de grilles tarifaires pour le guide des aides 2022 a été présenté en réunion de bureau le 3 novembre dernier. Il donne la parole à Cédric THOMAS pour apporter des précisions sur le projet.

Concernant le réseau de basse tension, pour l'urbain conservant la TCCFE, il est proposé de mettre de base de participation du Te61 à 60 % et s'il y a un transfert de la compétence Gaz et/ou EP, une augmentation de la participation à 75% (+15%).

Concernant l'éclairage public, il est proposé une simplification de la grille d'accompagnement des aides éclairage public : seulement deux thématiques :

- Renouvellement (Effacement/extension/renouvellement luminaire et armoire) : 40%
- Programme exceptionnel d'éradication des lampes VM : 70%

Les membres du bureau acceptent ces deux propositions (en vert dans le tableau ci-dessous).

Compétence du Te61 MOA Te61	Type de travaux	Rural et communes déléguées rurales d'un régime mixte	Urbain reversant 100% TCFE	Urbain gardant la TCFE et urbain d'un régime mixte	MOE
AODE réseau d'électricité	Effacement	100 %	100 %	Base : 60% Gaz et/ou EP : +15% = 75%	5 % des travaux
	Renforcement DAC	100 %	ENEDIS	ENEDIS	
	Renforcement sur plainte client	100 %	ENEDIS	ENEDIS	
	Sécurisation	100 %	ENEDIS	ENEDIS	
	Sécurisation faible section	100 %	ENEDIS	ENEDIS	
	Extension BT	80 %	80 %	ENEDIS	5 % des travaux
Compétence du Te61 MOA Te61	Type de travaux	Rural et communes déléguées rurales d'un régime mixte	Urbain reversant 100% TCFE	Urbain gardant la TCFE et urbain d'un régime mixte	MOE
EP (Inv et Fct)		1 000 000 €		Plafonné à 100k€ (30k€/commune)	5 % des travaux
	Effacement, extension, mise en valeur, renouvellement	40 %	40 %	20 %	
	Eradication des lampes à VM	70 %	70 %	35 %	
	Maintenance	18€/pt	18€/pt	18€/pt	
	Accident	Sur devis			
	Géoréférencement	50 %	50 %	50 %	

Enfin concernant la proposition d'accompagner les communes urbaines ayant transféré l'EP selon le tableau ci-dessus (cases en orange) les membres du bureau n'ont pas souhaité statuer aujourd'hui et attendent les modalités de la DETR 2022 sur cette thématique. Une nouvelle proposition sera faite à l'assemblée générale.

11 – Affaires et questions diverses

- Point dossier SEML Ener61

Monsieur le Président explique que le 22 novembre 2021 s'est déroulée la première assemblée générale de la SEML Éner61 ainsi que le conseil d'administration. Durant cette réunion,

les statuts ont été adoptés, le pacte d'actionnaire validé et le conseil d'administration a été composé :

- Catherine DESMARAIS, directrice de Centre des affaires secteur public (CE et prévoyance)
- Stéphane BINET, directeur général délégué (SAS SOFINORMANDIE)
- Fabien LEBRETON, responsable pôle associations gestionnaires et collectivités locales (CM)
- Philippe AUVRAY, élu sur la commune de Mortagne au Perche et Président du Te61
- Charles HAUTON, élu sur la commune de Vimoutiers et vice-président au Te61
- Patrick COUSIN, Maire de la commune de Cerisé
- Christian CHARLES, élu sur la commune d'Argentan
- Benoît DUBREUIL, élu sur la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie
- Sylvain GAUDIN, élu sur la commune de Putanges-Le-Lac

A la suite de la réunion :

- 22 novembre 2021 : publication au journal d'annonces légales,
 - 23 novembre 2021 : parution au journal d'annonces légales,
 - 24 novembre 2021 : dossier déposé au registre du commerce pour l'obtention du kbis,
 - Relance consultation pour un expert-comptable : en cours.
- **Présentation de la carte de vœux 2022**

Monsieur le Président donne la parole à Julie BOISGONTIER pour présenter la carte de vœux 2022 sur le thème des fondamentaux du Te61 :

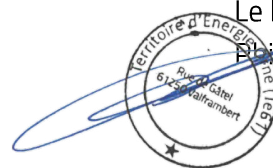


Fin de la séance à 17H00

La secrétaire de séance
Valérie CHESNEL



Le Président
Philippe AUVRAY



ANNEXE

Rapport d'orientation budgétaire